



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 115172

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les attentes des enseignants et internes en médecine générale. Les enseignants et internes en médecine générale réclament en effet depuis plus d'un mois la mise en place d'une filière universitaire de médecine générale à la rentrée prochaine. Ils souhaitent les moyens nécessaires à la mise en place d'une filière universitaire de médecine générale, reconnue comme une spécialité médicale à part entière en 2004. En octobre dernier, un décret a entériné la création officielle de cette filière universitaire, mais sans aucun moyen, ni calendrier prévus. Deux mesures sont attendues, la titularisation des 120 enseignants associés de médecine générale et la mise en place d'un stage de médecine générale au cours du 2^e cycle des études pour faire découvrir la discipline aux étudiants. Sans aucun moyen de formation, très peu d'enseignants et aucune possibilité de faire une carrière universitaire dans la recherche, les jeunes ne sont pas incités à choisir la médecine générale. D'un côté, la moitié des internes en médecine, qui étudient une spécialité, ont 5 200 praticiens universitaires pour les encadrer tandis que l'autre moitié, qui étudie la médecine générale, n'a que 120 enseignants associés, avec un statut précaire et des contrats de travail de 3 ans. D'ici à 2025, le nombre de généralistes devrait ainsi diminuer de 13 % selon l'observatoire de la démographie des professions de santé. Depuis 3 ans, 2 000 postes d'interne de médecine générale sont restés vacants faute de candidats, les étudiants préférant choisir des spécialités plus prestigieuses et mieux rémunérées comme la cardiologie ou la radiologie. De plus, les généralistes ont perçu en 2004 des honoraires annuels moyens de 63 700 euros contre 102 000 euros pour les spécialistes. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître les mesures envisagées afin de donner des moyens supplémentaires aux étudiants en médecine générale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115172

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 janvier 2007, page 58